



Le « pack sécurité élus » :

- 1** « Alarme élus » : possibilité pour l'élu d'inscrire ses coordonnées dans le logiciel « PEGASE » afin de permettre une intervention priorisée en cas d'appel 17.
- 2** Mise en place d'une surveillance renforcée du domicile de la permanence et des locaux administratifs par rondes et patrouilles ou par point fixe selon l'intensité de la menace.
- 3** Un dépôt de plainte facilité sur rendez-vous.
- 4** Mobilisation de la plateforme PHAROS (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) pour mieux détecter et judiciaireiser les atteintes en ligne signalées.
- 5** Conseils en matière de prévention situationnelle prodigués par les référents et correspondants de sûreté.
- 6** Formation à la gestion des incivilités et à la désescalade de la violence initiée par l'École nationale supérieure de police et le RAID et assurée par les policiers formateurs locaux.



**Vos référents/correspondants
en Seine-Maritime vous répondent :**

 **02 32 81 25 04**

 **ddsp76-referent-surete@interieur.gouv.fr**